

#### 4. Nature et description du projet

##### LE TERRAIN

Le terrain est situé sur la commune de Saint Clar (32380), et s'inscrit dans le périmètre clôturé de la base de loisir Escalaves. Situé au nord du bourg à proximité des RD 40 et RD930. Le terrain est bordé au Nord par un plateau calcaire sur lequel est implanté une centrale photovoltaïque et au sud, le terrain est bordé par les deux plans d'eau et infrastructures de la base de loisir. A l'Est, par des terrains agricoles et à l'Ouest par le restaurant du Lac et ses infrastructures.

Le terrain est constitué des parcelles suivantes : une partie de la parcelle 0A 1853, 0A1854, 0A68, 0A69, 0A70, 0A71, 0A72, 0A73, 0A74, 0A62 pour une surface totale de 25 040 m<sup>2</sup>.

Le terrain d'assiette du projet est sans protection patrimoniale particulière.

Le site présente une topographie globalement naturelle, avec la présence de sentiers pédestres existants correspondants à un ancien parcours santé. Le terrain ne fait pas l'objet d'un classement ou d'une servitude incompatible avec le projet.

##### LE PROJET

Le projet consiste en la création d'un parc de loisir de plein air et de trois bâtiments légers liés à l'accueil du public dans le cadre d'un parc de loisirs, à savoir :

- un bâtiment d'accueil / information /projection et sanitaires (**clos, couvert, non chauffé**) à l'ouest du périmètre
- un bâtiment sanitaire (**clos, couvert, non chauffé**) à l'est du périmètre
- un bâtiment de fouilles pédagogique (**clos sur trois côté, couvert et non chauffé**) à l'est du périmètre.

Ces constructions sont destinées à recevoir du public (ERP) et s'inscrivent dans un aménagement global du site à vocation de loisirs de plein air, clôturé. Le projet prévoit un minigolf et un parcours pédestre, ponctué de représentation 3D de dinosaures.

##### **1-Le bâtiment d'accueil :**

Emprise au sol : 103,75 m<sup>2</sup> et SDP: 66,97m<sup>2</sup>

Bâtiment de plain-pied

Usage : accueil du public, information, billetterie, projection

Construction légère, intégrée au site Il est bardé sur quatre côtés en bardage type landais, avec lames de pin douglas vertical avec couvre joint. Il est couvert en bac acier de teinte gris. La zone autour du bâtiment est terrassée et couvert avec des gravillons de calcaire concassés.

##### **2-Les sanitaires :**

Emprise au sol : 12,4m<sup>2</sup> et SDP : 5,13m<sup>2</sup>

Situé à mi chemin du parcours, le bâtiment de sanitaires abrite un wc mixte et un wc accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Implanté sur des plots béton/plancher bois, le bâtiment reprend le même système constructif en ossature bois avec un bardage bois type pin des landes que les deux autres bâtiments. Il est bardé sur quatre côtés en bardage type landais, avec lames de pin douglas vertical avec couvre joint. Il est couvert en bac acier de teinte gris.

##### **3-Batiment de fouilles pédagogique:**

Emprise au sol: 72,9m<sup>2</sup> et SDP:0 m<sup>2</sup>

Le bâtiment de fouille pédagogique est couvert par une tôle en bac acier. Il est clos sur trois façades, la façade Sud quant à elle est ouverte toute hauteur et largeur. Au sol des bacs à sable posés à même le sol (sans terrassement). L'ossature bois qui constitue la structure du bâtiment est ancrée au sol ponctuellement par des fondations. Le bardage des trois façades est en bois type pin de landes. Il est bardé sur trois côtés en bardage type landais, avec lames de pin des landes vertical avec couvre joint. Il est couvert en bac acier de teinte gris.

### **Aspect architectural et matériaux:**

Les bâtiments présentent une architecture simple et sobre, adaptée au contexte naturel.

Les matériaux utilisés sont choisis pour :

- leur intégration paysagère
  - leur durabilité
  - leur caractère discret dans l'environnement boisé
- Les teintes sont naturelles et non réfléchissantes.

### **Implantation et intégration au site**

Les bâtiments sont implantés de manière à :

- éviter toute coupe d'arbres
- préserver les alignements et masses boisées existantes
- limiter les emprises au sol

L'implantation a été étudiée afin de réduire les terrassements, préserver le sol forestier et maintenir la continuité écologique du site.

Les cheminements créés sont légers, perméables et adaptés au milieu naturel. La partie Ouest reprend les sentiers pédestres existants d'une ancienne boucle de santé.

Les extérieurs du site sont modifiés de la sorte:

- Aucun arbre adulte ne sera abattu pour le projet. Seulement la zone d'accueil sera débroussaillée.
- Un léger terrassement est prévu pour l'implantation du bâtiment d'accueil et des sanitaires.
- Les accès et cheminement sont créés entre le chemin d'accès existant à la base de loisir et le bâtiment d'accueil.

les différents cheminements pédestres intérieurs à la zone de loisir reprennent le tracé existant et ne font pas l'objet de terrassement.

Terrassements et impact sur l'état boisé

Les terrassements prévus sont :

- ponctuels
- strictement limités aux besoins des fondations ponctuelles (plots béton)
- compatibles avec le maintien de l'état boisé du terrain

Aucune plateforme étendue, aucun décapage généralisé ni modification durable du sol forestier n'est prévu.

Le projet n'entraîne aucune coupe d'arbres ni destruction du couvert forestier.

LE PROJET A FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT pour zone accueil, fouilles et léger débroussaillage.

### **Gestion des eaux pluviales :**

Le projet ne génère pas d'imperméabilisation significative des sols.

Les principes retenus sont :

- revêtements perméables
- infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- absence de rejet dans le milieu naturel

Le projet n'entraîne aucune modification du régime des eaux et n'est pas soumis à la loi sur l'eau. Le projet n'entraîne aucune modification du régime des eaux superficielles ou souterraines.

Les surfaces imperméabilisées sont très limitées et strictement liées à l'emprise des bâtiments (plots fondations ponctuelles), représentant une surface cumulée inférieure à 150 m<sup>2</sup>.

Les cheminements sont réalisés en revêtements perméables et ne génèrent pas de ruissellement concentré.

Les eaux pluviales sont gérées par infiltration directe à la parcelle, dans le sol naturel en place, sans collecte, sans stockage et sans rejet vers le milieu naturel.

Le projet n'entraîne ainsi aucun impact sur le fonctionnement hydraulique du site et ne relève pas des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la loi sur l'eau.

### **Accessibilité et sécurité (ERP)**

Les bâtiments sont conçus conformément à la réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP), notamment :

- accessibilité des cheminements (dérogation)
- portes ouvrant dans le sens de l'évacuation
- sanitaires accessibles PMR
- largeurs de passages conformes
- mise en sécurité incendie adaptée à la capacité d'accueil

Les notices de sécurité et d'accessibilité sont jointes au dossier.

### **Le système d'assainissement :**

Tous les sanitaires seront reliés au système d'assainissement tout à l'égout. Le réseau existant est implanté entre la zone projet et les plans d'eau de la base de loisir.

### **Les réseaux :**

-L'électricité ainsi que l'eau sanitaire sont raccordées par la mairie au droit du bâtiment d'accueil.

**Stationnement :**

Il n'est pas prévu de places de parking matérialisées spécifiquement pour les visiteurs du parc de loisir. En effet, le stationnement des visiteurs du DinoParc est mutualisé avec celui de la base de loisir. Le parking est dit libre et est largement en capacité d'absorber les 50 personnes susceptibles de se rendre au parc de loisir.